



frais de gardiennage

Par **CARO43**, le **04/04/2022** à **14:59**

Bonjour,

J'ai acheté un véhicule en février 2021 ; en octobre la voiture tombe en panne et après observation d'un garagiste et d'experts et contre experts, il s'avère que c'est une courroie de distribution mal montée avant la vente du véhicule. Le vendeur est notifié, il me fait une proposition commerciale aujourd'hui : racheter le véhicule ou le réparer, sans prendre en compte les frais de gardiennage occasionnés (du 19 octobre à aujourd'hui soit 3700€ ni frais d'experts 1200€ ni frais de locations de voiture 700€)

Comment faire pression pour que le vendeur prenne plus de frais en charge ? que dit la loi concernant les frais de gardiennage ? est-il vrai qu'ils doivent être mentionnés par lettre recommandée au propriétaire et que seulement à compter de la date de réception de la lettre, les frais peuvent commencer à être chiffrés ?

Je vous remercie d'avance pour votre aide